



CONTENUS

La réforme des brevets dans la ligne de mire de l'administration Obama	1
Confrontation à l'OMC autour de l'Accord sur la technologie de l'information	2
Le forum d'Avignon : un Davos de la culture	3
Négociations bilatérales	4
Incertitudes autour de l'accord de libre-échange États-Unis-Colombie	4
Le Costa Rica approuve finalement le CAFTA	5
La Chine se rapproche de l'Amérique latine	5
Actualités	6
Conférence internationale sur la propriété intellectuelle en Afrique	6
Fusion des associations des industries de hautes technologies aux États-Unis	6
Italie : le secteur culturel, victime de la crise du crédit	6

[Notre analyse] La tendance se poursuit. Le droit des brevets semble de plus en plus constituer l'axe désormais central des politiques commerciales, notamment aux États-Unis. Le travail de négociation politique se centre actuellement autour de l'impératif d'harmonisation au niveau mondial des modes de défense des droits de propriété intellectuelle promus par les États-Unis. Cette forte préoccupation, mise de l'avant par les représentants de l'industrie américaine, s'accroît d'autant plus que le changement d'administration à la Maison Blanche augure de profondes transformations dans la gestion des affaires publiques, notamment en matière commerciale. Cette tension grandissante sur la scène intérieure rejaillit sur la scène internationale alors que les pays et blocs régionaux sont moins enclins à faire des concessions et exigent des contreparties. Ce qui rend de moins en moins praticable la voie du multilatéralisme. Ce repli peut-il être une opportunité pour la diversité culturelle ?

La réforme des brevets dans la ligne de mire de l'administration Obama

L'association américaine du droit de propriété intellectuelle (*American Intellectual Property Law Association-AIPLA*) va devoir relever des défis politiques, législatifs et administratifs de grande ampleur dans les prochains mois, comme l'a récemment expliqué son nouveau directeur exécutif Q. Todd Dickinson. Les plus ambitieux de ces défis concernent les profondes modifications de l'Office des brevets des États-Unis, l'avenir de la réforme des brevets au sein du nouveau Congrès américain, et l'impact potentiel de la récession internationale.

M. Dickinson était aux Pays-Bas en tant que membre de la délégation des États-Unis présente lors de la Journée des utilisateurs qui s'est tenue le 13 novembre à l'Office européen des brevets (OEB). Les représentants américains de l'industrie devaient y plaider pour une meilleure coordination au sein des offices en ce qui concerne le traitement des demandes de brevet, à l'occasion de réunions privées auxquelles assistaient également des représentants venant d'Europe et du Japon. Au terme de cette conférence trilatérale (États-Unis, Japon, Europe), les représentants se sont entendus afin de poursuivre le développement du Traité de coopération en matière de brevets et de mettre en application un certain nombre de projets de travail collaboratif. «Une coopération trilatérale sera un moteur crucial pour les activités des cinq plus grands offices de brevets du monde (« l'IP-5 »). La coordination des efforts de l'IP-5 (avec la Chine et la Corée) et la collaboration trilatérale amélioreront l'efficacité du travail collaboratif. Cette coopération permettra de garantir un meilleur traitement des demandes de brevet, une recherche et un examen de grande qualité, et avantagera les entreprises comme les entrepreneurs individuels qui souhaitent protéger leur invention dans plusieurs régions du monde», a précisé Alison Brimelow, présidente de l'OEB.

Le processus de transition présidentielle entraîne avec lui un regard neuf sur l'administration fédérale, a estimé M. Dickinson. Pendant sa campagne, le président élu Barack Obama avait fait part de son intérêt pour le concept de « peer-to-patent », système qui permet aux membres d'une communauté, qu'ils soient scientifiques ou qu'ils possèdent des connaissances suffisantes, une plus grande participation avant la publication d'un brevet. IBM développe d'ailleurs actuellement un projet allant dans ce sens. Selon lui, la prochaine nomination du dirigeant de l'Office des brevets des États-Unis sera « déterminante ». La communauté des brevets connaît une véritable effervescence politique autour de la nature du prochain



mandat. De plus, entre quatre et huit postes pourraient être créés bientôt à la Cour d'appel pour le circuit fédéral des États-Unis, qui fait autorité dans le domaine des brevets, offrant à l'AIPLA l'opportunité de participer à son remodelage.

L'avenir de la réforme des brevets au sein du nouveau Congrès, en place à partir de janvier 2009, est un autre sujet brûlant. Le comité des affaires judiciaires a récemment arraché la direction des questions de propriété intellectuelle à son sous-comité sur les tribunaux, l'Internet et la propriété intellectuelle. Cependant M. Dickinson a laissé entendre qu'une telle opération rendait la formation des membres, anciens comme nouveaux, aux obscures problématiques liées aux brevets « un peu plus embarrassante ». Ce dernier a prédit que le Sénat américain serait celui qui aura à se débattre avec les problèmes tenaces hérités de la réforme des brevets, à moins d'une intervention des tribunaux pour les résoudre.

Au niveau international, l'AIPLA doit aborder les questions de l'harmonisation des brevets et du Traité de coopération en matière de brevets administré par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), a annoncé M. Dickinson. Les efforts pour normaliser les procédures et règles de fond du traitement des demandes de brevet sont restés vains. Ainsi, la réelle question est de savoir si une modification du Traité de coopération en matière de brevets est possible, pour l'utiliser comme une forme d'harmonisation de facto. Cependant, certains pays n'ont pas encore adopté ce traité.

Lorsqu'on lui pose la question de savoir si, comme d'autres l'ont suggéré, les États-Unis devraient quitter l'OMPI si les règles entourant les brevets ne sont pas harmonisées, Dickinson répond que les pays devraient poursuivre les débats. L'élection de Francis Gurry en tant que directeur général de l'OMPI est un développement positif étant donné son engagement en faveur d'un certain degré d'harmonisation. Certains aspects du système des brevets sont en crise partout dans le monde, comme le retard dans les demandes, mais M. Dickinson estime qu'il reste encore des personnes talentueuses pour traiter les problèmes. La question essentielle est de savoir si la tourmente économique entraînera une chute du nombre de nouvelles demandes de brevet. Cela pourrait permettre aux offices des brevets de rattraper leur charge de travail, mais la perte de bénéficiaires pourrait signifier des réductions de personnel. La tâche la plus décourageante que le nouveau directeur de l'Office des brevets des États-Unis devra affronter sera d'avoir à diriger cet organisme au travers de ce qui pourrait être une chute dramatique du nombre de brevets.

L'AIPLA continuera de faire pression en faveur de la réforme des brevets. Un nouveau comité a été créé pour mettre en place un agenda et trouver le moyen de le présenter aux législateurs et à l'administration. Un autre comité est à la recherche de cas potentiels pouvant servir de moyen pour présenter les questions cruciales à la Cour d'appel pour le circuit fédéral des États-Unis. La loi *Prioritising Resources and Organisation for Intellectual Property Act*, signée par George Bush en octobre dernier, a créé un «tsar de la propriété intellectuelle» chargé de coordonner les efforts de mise en application menés par les États-Unis dans le monde entier, a conclu Dickinson, avant d'ajouter que la mise en application reste un «énorme problème» pouvant empirer dans un contexte de tension économique.

Source : Dugie Standeford, « L'AIPLA face aux défis majeurs des élections américaines et de l'économie internationale », *Intellectual Property Watch*, 20 Novembre 2008 (www.ip-watch.org).

Confrontation à l'OMC autour de l'Accord sur la technologie de l'information

Lors d'une rencontre tenue à Genève le 30 octobre dernier, la majeure partie des signataires de l'Accord de l'OMC sur la technologie de l'information (ITA), qui prévoit que les membres doivent lever toutes les barrières tarifaires sur une base non-discriminatoire sur les importations de certains produits de technologie d'information, se sont opposés à la proposition de l'Union européenne (UE) de renégocier l'Accord. Notons qu'à ce jour, l'Accord qui a été paraphé par 43 signataires, couvre 70 pays et près de 97% des échanges mondiaux en technologie de l'information. Or, le problème technique soulevé par l'Union européenne concerne toute une série de produits (écrans plats d'ordinateurs, décodeurs numériques et imprimantes numériques multifonctions) qui n'existaient pas en 1996, lorsque cet accord a été signé pour encourager les échanges de biens informatiques et télécoms. Depuis, Bruxelles classe les écrans plats, par exemple, dans la catégorie des écrans vidéos, ce qui les place à l'écart des biens couverts par l'ATI (au même titre que les télévisions). Idem pour les décodeurs numériques qui sont considérés comme des magnétoscopes et ne bénéficient pas d'exonération, ainsi que les imprimantes multifonctions qui se rapprochent quant à elles des copieurs...



L'opposition la plus forte est venue des États-Unis, du Japon et de Taiwan, trois pays ayant demandé le 18 août dernier qu'un comité de règlement des litiges établisse un jury pour entendre leurs plaintes envers l'UE relative à des mesures instaurant de nouveaux droits de douane sur l'importation de ces produits spécifiques de haute technologie.

En contrepartie, la Norvège et la Croatie ont réagi positivement à la proposition de l'UE voulant que l'ITA tienne compte des nouveaux produits ayant récemment fait leur entrée sur le marché depuis sa signature en 1996. Selon les représentants de l'UE, l'accord actuellement en vigueur peine à trouver des solutions efficaces à certains enjeux : 1) l'élimination de barrières non-tarifaires ; 2) l'élargissement de la couverture de produit (*Product coverage*) afin de tenir compte de l'évolution et de la convergence technologiques ; 3) l'expansion de l'adhésion à l'ITA pour tous les pays producteurs de technologies de l'information.

La Chine et le Costa Rica, quant à eux, se questionnent sur la nécessité d'une telle renégociation considérant que le problème avec l'ITA réside plutôt dans les mauvaises interprétations de l'Accord par certains membres et leur réticence à vouloir libéraliser le commerce des produits de technologies d'information. L'égyptien Khalid Emara, président du Comité de l'ITA, en a conclu que les membres ne sont pas prêts pour une renégociation de l'Accord. L'UE, quant à elle, regorge d'optimisme, car plusieurs estiment que la renégociation pourrait s'achever fin 2009, possiblement en conjonction avec la fin du Cycle de Doha. Alors que de grandes économies, comme le Brésil ou le Mexique, ne sont toujours pas membres de l'ITA, cette organisation comprend aujourd'hui 71 membres.

Source : « ITA Participants Shelve EU Renegotiation Bid; Peru Joins Pact », *Inside US Trade*, Vol. 26, no.44, 7 novembre 2008.

La Déclaration ministérielle de l'OMC sur le commerce des produits des technologies de l'information (ATI) a été adoptée lors de la Conférence ministérielle de Singapour en décembre 1996. À l'époque, 29 pays ou territoires douaniers distincts (Australie, Canada, Corée, États-Unis, Hong Kong, Indonésie, Islande, Japon, Norvège, Singapour, Suisse, Liechtenstein, Taiwan, Turquie ainsi que les 15 pays-membres d'alors de l'Union européenne) avaient signé la Déclaration. Toutefois, il n'était pas encore certain à l'époque que les dispositions de la Déclaration entreraient en vigueur, étant donné que celle-ci disposait que des participants représentant environ 90 % du commerce mondial des produits des technologies de l'information devaient notifier leur acceptation de l'ATI avant le 1er avril 1997. Or, les 29 signataires originels ne représentaient collectivement que 83 % du commerce mondial. Néanmoins, dans les mois qui ont suivi la Conférence ministérielle de Singapour et jusqu'au 1er avril 1997, un certain nombre d'autres pays (Costa Rica, Estonie, Inde, Israël, Macao, Malaisie, Nouvelle-Zélande, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Thaïlande) ont fait part de leur désir de devenir membre de l'ATI et ont notifié leur acceptation. C'est ainsi que le critère des 90 % a été rempli et que l'ATI est entré en vigueur. La première des réductions tarifaires prévues a eu lieu le 1er juillet 1997.

Source : OMC (www.wto.org)

Le forum d'Avignon : un *Davos* de la culture

Et si la culture n'était plus synonyme de "*subventions perdues*", mais perçue comme un secteur économique à part entière, générant des recettes pour le pays ? Réconcilier "*culture et argent*", "*culture et croissance*", voilà les idées qui traversent le premier Forum d'Avignon tenu mi-novembre, qui entend s'imposer dans les années à venir comme le "*Davos de la culture*". La cité des papes a reçu la visite de 250 personnalités du monde entier, issues de toutes les branches des industries culturelles (édition, arts plastiques, télévision, radio, Internet, musique, danse, cinéma) et du monde économique (banquiers, industriels, mécènes). Parmi les participants, nous retrouvons l'architecte Jean Nouvel, le designer Philippe Stark, les réalisateurs Luc Besson, Claude Lelouch, Souleymane Cisse, l'écrivain Paulo Coelho, Laurent Dassault (vice-président du groupe Marcel Dassault), Louis Schweitzer (président de la Halde), l'écrivain Erik Orsenna, Mathias Döpfner (président du groupe Springer), Jean-Bernard Lévy (pdg de Vivendi), Klaus Wowereit (maire de Berlin), Iris Knobloch (pdg de Warner Bros France), Mats Carduner (responsable de Google France et Europe du Sud), l'éditeur Antoine Gallimard, Guillaume Cerruti (pdg de Sotheby's France)... Tous sont venus participer à quatre ateliers de travail : "Culture, quels profits ?" ; "La culture, l'État, le marché" ; "La diversité culturelle dans les relations internationales" ; "La chaîne de création au défi du numérique".



Nicolas Seydoux (président du directoire de Gaumont) a présidé ce premier Forum d'Avignon. Entrevue.

Pourquoi la France organise-t-elle un forum sur l'économie de la culture ?

Nicolas Seydoux : L'idée a été lancée par Renaud Donnedieu de Vabres à la suite de l'adoption par l'Unesco de la Convention sur la diversité culturelle, pour laquelle la France fut très active. Il nous est apparu important de prolonger ce premier acte en créant un lieu où 250 à 300 personnalités de la culture, de l'économie, des médias pourraient réfléchir et échanger des expériences.

La culture est souvent la variable d'ajustement et non le cœur d'une politique industrielle. Comment cela peut-il changer ?

N. S. : Sans renier les valeurs de la culture, la culture est aussi créatrice de valeur. Il faut avoir le courage de parler d'argent. Prenons l'exemple de la ville de Bilbao. Avant la construction du musée Guggenheim, cette cité industrielle tombait en déshérence. Depuis, tout a changé ! L'affluence touristique a transformé la cité. Les touristes ne viennent pas voir les œuvres d'art contemporain, mais le bâtiment lui-même. Idem concernant l'exposition Cézanne à Marseille en 2006 qui proposait non seulement ses œuvres, mais aussi un parcours. Le retour sur investissement de l'expo Cézanne est de 1 pour 6 ! Imaginez La Bretagne ou la Normandie sans le Mont-Saint-Michel... Le pont du Gard a coûté 50 millions d'euros, mais il rapporte 150 millions d'euros.

Les industries culturelles emploient 5 millions de personnes en Europe. Peut-on faire mieux ?

N. S. : Nous y avons intérêt parce que ce sont des emplois doublement intéressants. D'abord, ils ne sont pas délocalisables. On ne déplace pas le château de Versailles... Ensuite, ils sont cumulables. Ce n'est pas parce qu'on visite le palais de l'Alhambra à Grenade qu'on ne se rendra jamais à Istanbul. Ce n'est pas parce qu'on visite la Colisée à Rome qu'on n'ira jamais à Athènes... Au contraire ! Tout pays qui développe ses infrastructures culturelles ne le fait jamais au détriment d'un autre. La preuve en est que les Français, qui possèdent sur leur territoire de superbes bijoux architecturaux, sont aussi parmi les touristes qui voyagent le plus à l'étranger. C'est un phénomène bien connu dans le cinéma : on commence, jeune, par les grands films populaires et on va, au fur et à mesure, vers le cinéma d'auteur.

Le Forum d'Avignon entend également promouvoir l'idée que le numérique peut accroître la diversité culturelle. Pour l'instant, le numérique a surtout dévasté les industries culturelles comme la musique... Utopique, ce forum ?

N. S. : Nos ambitions sont considérables. Je ne pense pas qu'on va révolutionner le monde, pas plus que je ne crois aux solutions toutes faites. L'ambition majeure du Forum d'Avignon est de lancer des pistes de réflexions, de poser les bonnes questions afin d'y réfléchir ensemble. Si à la fin de ces rencontres, chacun repart avec une idée nouvelle, le Forum d'Avignon aura réussi. Et j'espère qu'il y en aura d'autres.

Source : Emmanuel Berretta, « Avignon accueille le "Davos de la culture" », *Le Point*, 17 novembre 2008 (www.lepoint.fr).

Négociations bilatérales

Incertitudes autour de l'accord de libre-échange États-Unis-Colombie

Selon toutes vraisemblances, l'Accord de libre-échange États-Unis-Colombie n'entrera pas en vigueur cette année. Le vice-président de la Nouvelle Coalition Démocrate (NDC), Adam Smith, a déclaré le 12 novembre qu'un vote sur l'Accord États-Unis-Colombie est maintenant « mis à l'écart » par le leadership et qu'en conséquence, il s'avère crucial de renouer le dialogue avec les républicains, d'autant plus que l'administration Bush, et les républicains en général, s'oppose aux subventions à l'industrie américaine de l'automobile ainsi qu'aux mesures de sauvegarde économique proposées par les démocrates. Smith a par ailleurs confirmé que le commerce demeure un enjeu hautement controversé dans le caucus démocrate de la Chambre des Représentants. En outre, le président-sortant, Georges W. Bush, aurait signifié l'importance d'adopter l'Accord États-Unis-Colombie au nouveau président-élu, Barack Obama, dans une rencontre le 11 novembre. Mais, selon la porte-parole de la Maison Blanche, Dana Perino, le consentement du Président Bush à l'égard d'un plan de sauvetage économique et de subventions à l'industrie automobile n'était aucunement relié à l'entérinement de l'Accord États-Unis-Colombie. À cet égard, John Podesta, le responsable de la transition présidentielle, a précisé qu'il n'y avait pas eu de malentendu entre lui et le secrétaire général de la Maison Blanche, Joshua Bolten. Il a ajouté qu'il en



valait de même pour la conversation entre Bush et Obama. Pour leur part, les associations commerciales, incluant la Chambre de commerce des États-Unis, ont demandé un vote sur cet accord dans une session *lame-duck*, mais le président de la Chambre de commerce, Tom Donohue, a signalé que ce qui importait d'abord et avant tout, c'était la remise sur pied de l'économie nationale. Des propos qui divergent de ceux du président de la *American Farm Bureau Federation*, Bob Stallman, qui, le 7 novembre, a déclaré qu'il ne fera pas pression pour qu'un vote sur l'accord en question ait lieu dans une session *lame-duck*, à moins d'un changement majeur au Congrès. Enfin, il importe de souligner que l'Accord États-Unis-Colombie risque de se heurter à une forte opposition de la *American Federation of Labor* et du *Congress of Industrial Organizations* (ensemble, AFL-CIO), qui dénoncent les conditions de travail et la violence anti-syndicale en Colombie.

Source : « Hopes Fade For Colombia FTA This Year; Smith Vows To Seek Passage », *Inside US Trade*, vol.26, no.45, 14 novembre 2008.

Le Costa Rica approuve finalement le CAFTA

Après maintes complications juridiques, l'Assemblée Nationale du Costa Rica a finalement entériné, le 11 novembre, le dernier chapitre de la législation nécessaire à la mise en œuvre du *Central American Free Trade Agreement* (CAFTA). La législation fut approuvée par 38 votes contre 13 et le Président du pays, Oscar Arias, devait signer la dernière série de lois (13 au total) en rapport au CAFTA avant sa visite officielle à New York. Ce dernier chapitre (portant sur les droits de propriété intellectuelle) menaçait la mise en œuvre de l'accord dans son ensemble en raison d'une décision de la Cour Suprême du pays, rendue le 11 septembre, qui accusait l'Assemblée législative d'avoir approuvé le projet de loi sans consulter les populations indigènes du pays. Il s'agissait d'une violation de la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail. Il y était question notamment des enjeux liés à la biodiversité. La Cour a donc ordonné qu'une clause sur la protection de la biodiversité soit incluse dans le projet de loi. Mais des opposants ont stratégiquement réussi à renverser la décision et, le 17 octobre, le projet de loi fut adopté à l'Assemblée Nationale sans les modifications portant sur la biodiversité. Le 30 octobre, la législation sur le CAFTA fut jugée constitutionnelle par la Cour Suprême à 5 voix contre 2. Le Costa Rica était le dernier des sept pays signataires n'ayant pas encore mis en œuvre l'Accord signé avec l'administration Bush en 2005.

Source: « Costa Rica Approves Final Bill To Implement CAFTA », *Inside US Trade*, vol.26, no.45, 14 novembre 2008.

La Chine se rapproche de l'Amérique latine

Le président chinois, Hu Jintao, est arrivé lundi 17 novembre à Cuba, deuxième étape d'une tournée latino-américaine incluant le Costa Rica et le Pérou, où il a assisté au sommet du Forum de coopération économique Asie-Pacifique. A la veille de la tournée, Pékin a publié un *Document politique éclairant les objectifs chinois envers l'Amérique latine et les Caraïbes*. Ce Livre Blanc insiste sur « les ressources abondantes et l'extraordinaire potentiel de développement » de cette région, dont la Chine est devenue le troisième partenaire commercial. Outre le développement des échanges et la signature d'accords de libre-échange, le document évoque un accroissement de la coopération en matière de défense et de sécurité. Le commerce entre la Chine et l'Amérique latine a fortement augmenté depuis dix ans, atteignant 102 milliards de dollars en 2007. La Chine achète du soja et du fer au Brésil, du cuivre au Chili, de l'étain à la Bolivie, du nickel à Cuba et du pétrole au Venezuela. Mais ses exportations textiles et électroniques ont durement concurrencé les usines d'Amérique centrale et des Caraïbes.

M. Hu précède de dix jours son homologue russe à Cuba. Le président Dmitri Medvedev, qui assistera au sommet de Lima, se rendra ensuite au Brésil, au Venezuela et à Cuba. Avec des échanges de 2,3 milliards de dollars en 2007, la Chine est le deuxième partenaire de l'île, après le Venezuela. A San José, M. Hu a annoncé l'ouverture de négociations pour un accord de libre-échange avec le Costa Rica, seul pays d'Amérique centrale à avoir rompu, en juin 2007, avec Taïwan. Le Costa Rica a obtenu en échange 430 millions de dollars de crédits et l'appui de Pékin pour un siège temporaire au Conseil de sécurité des Nations Unies. Au cours de sa visite, le président chinois a signé onze accords. L'un d'eux porte sur la construction d'une raffinerie régionale. La balance commerciale est légèrement favorable au Costa Rica grâce à l'exportation de composants électroniques fabriqués dans ce pays par l'américain Intel.

Source: J-M Caroit, « Pékin resserre ses liens avec les économies latino-américaines », *Le Monde*, 18 novembre 2008.



ACTUALITÉS

Conférence internationale sur la propriété intellectuelle en Afrique

Au début du mois de novembre s'est tenue à Dakar (Sénégal) la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement économique et social, à l'initiative de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Cette conférence, présidée par le président sénégalais Abdoulaye Wade, visait à faire prendre conscience aux pouvoirs publics et aux opérateurs économiques de l'importance de la propriété intellectuelle dans le développement économique, technologique et social des États. Sur ce point, le président Wade a recommandé de créer un réseau africain de création et des inventions, afin de stimuler les idées innovantes et l'acquisition de brevets. Cet événement entend, par ailleurs, aborder la problématique du développement de l'Afrique et esquisser des solutions afin d'assurer une gestion optimale de la propriété intellectuelle sur le continent. À ce jour, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle regroupe seize États-membres.

Source : Francesca Mbaye, « Vers la création d'idées innovantes pour développer l'Afrique », *Sud Quotidien*, 5 novembre 2008 (www.sudonline.sn).

Fusion des associations des industries de hautes technologies aux États-Unis

La *American Electronics Association* (AeA), la plus importante association commerciale dans le domaine des hautes technologies, et la *Electronic Components Association* (ECA) ont annoncé le 4 novembre l'ouverture de négociations concernant leur fusion éventuelle. À cette occasion, Peter Boni, le président de la AeA a déclaré qu'une telle fusion constituait un effort pour consolider les associations de l'industrie électronique pour qu'elles puissent parler d'une seule voix à Washington. Cette tendance à la consolidation de la concertation des associations de l'industrie des hautes technologies remonte au mois de janvier dernier lorsque la *Information Technology Association of America* (ITAA) et la *Government Electronics and Information Technology Association* ont voté en faveur d'une fusion de plus de 4000 entreprises sous l'égide de l'ITAA.

Sources : Source: « Electronic Trade Groups Announce Potential Merger », *Inside US Trade*, vol.26, no.45, 14 novembre 2008.

Italie : le secteur culturel, victime de la crise du crédit

A la veille du congrès *Alerte sur le patrimoine culturel* qui s'est tenu à Rome, le fondateur du quotidien italien *La Repubblica*, Eugenio Scalfari, a lancé un appel pour que le patrimoine culturel reste de la responsabilité de l'État. «En cette période de bouleversements que connaît notre société en raison de la crise économique, la culture court le danger de devenir le maillon le plus faible de la chaîne, voire même d'en être la victime. La culture et la recherche sont considérées comme optionnelles, elles ont été les principales concernées par les coupures budgétaires. Ce faisant, on n'a pas reconnu qu'il ne s'agit pas ici de dépenses mais d'investissements. L'ensemble du patrimoine culturel, sa conservation et sa mise en valeur, ont des répercussions directes sur l'économie de notre pays, car elles sont directement liées à l'industrie du tourisme, l'une des principales sources de revenus de notre pays. Le fédéralisme va accentuer la destruction de notre patrimoine culturel si l'opinion publique ne fait pas du sauvetage de la culture l'un de ses premiers devoirs citoyens».

Source : *Courrier International*, 11 novembre 2008 (<http://europe.courrierinternational.com>).

Accords bilatéraux et diversité culturelle

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre Études internationales et Mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

Direction scientifique : Gilbert Gagné

Recherche et rédaction : Raphaël Canet

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - ceim@uqam.ca



Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre Études internationales et Mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.